

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA MANCHE
COMMUNE DE MARIGNY-LE-LOZON

ARRETE DE CIRCULATION
Rue de de la Mairie- Lozon
N°2022-85/6.1

Le Maire de la commune de MARIGNY-LE-LOZON,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et L. 2212-2;

Vu le Code de la voirie routière, notamment ses articles L. 113-2, L. 141-2, R. 116-2 et R. 141-14 ;

Vu le nouveau Code pénal, notamment ses articles 131-13 et R. 610-5;

Vu la demande présentée par SORAPEL de Cerisy la Forêt (Manche) pour le branchement Enedis de Monsieur POISSON rue de la Mairie – Lozon.

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation pendant les travaux

ARRETE

Du lundi 3 octobre 2022 au samedi 8 octobre 2022.

Article 1^{er} : La chaussée sera rétrécie et la circulation alternée par panneaux B15 – C18 rue de la Mairie – Lozon.

Article 2 : Une signalisation sera mise en place par la société SORAPEL pour matérialiser cette réglementation.

Article 5 : Le Maire de Marigny-le-Lozon, le commandant de gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marigny-le-Lozon, le 05 septembre 2022

Le Maire adjoint,
Marc BOURBEY.

A blue circular official stamp of the commune of Marigny-le-Lozon, Manche, is overlaid with a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text 'MARIGNY-LE-LOZON' at the top and 'MANCHE' at the bottom, with a central emblem. The signature is a cursive scribble that loops around the stamp.